

COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE

Envoyé en préfecture le 01/04/2015

Reçu en préfecture le 01/04/2015

Affiché le

03/04/15 SLD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 MARS 2015
N°11/2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 30 MARS

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 mars 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., BARET E., CAILLAT G., CERONI J., CHABANY S., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGRO G., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A.

PROCURATIONS : CATTANI J. L. à MENDEZ M., KOENIG S. à LEGROS N., ZANNI B. à MILET F.

EXCUSES : GALVEZ M., ZABONI S.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Eric BARET est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

BUDGET COMMUNAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil prend connaissance du projet de budget primitif de l'année 2015 qui a fait l'objet d'un examen en réunion de travail interne du Conseil municipal.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 3 485 342 € et permet d'effectuer un virement de 283 857 € à la section d'investissement.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 3 069 502 €.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

VOTE PAR CHAPITRE le budget primitif communal pour l'année 2015.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 1^{er} avril 2015

Le Maire,



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture
et de sa publication ou notification

